



**Commune
de
Corbières**

Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2024 à 19h30

Présidence : M. Gabriel Kolly, Syndic

Excusés : ---

Présences : 79 Citoyennes et Citoyens actifs

Scrutateurs M. Nathan Fromaigeat et M. Emeric Descloux

Auditeur : 1 auditeur

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée (publié sur le site internet www.corbieres.ch et disponible au Secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée, il ne sera pas lu)
2. Budgets 2025
 - 2.1 Budget de fonctionnement 2025
 - 2.2 Budget des investissements 2025
 - 2.2.1 Remplacement de la conduite d'eau entre Villarbeney et Botterens
 - 2.2.2 Mise en séparatif conduite d'eau et route de Planchasse
 - 2.2.3 Achat de terrain à Mme et M. Christine et Christian Borcard pour l'aménagement d'une place de jeux à Villarvolard
 - 2.2.4 Halle polyvalente : nouveau système d'accès, écoulement et abris PC
 - 2.2.5 Changement de prestataire informatique
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Vote final des budgets de fonctionnement
 - 2.5 Vote final des budgets d'investissements
3. Election d'un nouveau membre à la Commission d'urbanisme
4. Modification des statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux
5. Informations et divers

M. Gabriel Kolly, Syndic, salue les participants, leur souhaite la bienvenue, et les remercie de suivre ces délibérations.

M. le Syndic rappelle qu'en vertu de l'art. 3, lettre b, alinéa 2 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, l'assemblée est enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante. Il rappelle également à chacun de mentionner son nom et son prénom en cas d'intervention, afin de pouvoir identifier les personnes concernées.

M. le Syndic salue Mme Joanna Buchs pour la participation à sa première assemblée communale en tant que Conseillère communale. En effet, elle remplace M. Martin

Gendre, que M. le Syndic remercie pour son engagement durant quelques années au sein de notre Exécutif et au profit de notre commune.

M. le Syndic désigne 2 scrutateurs : Messieurs Nathan Fromaigeat et Emeric Descloux.

M. le Syndic, prie les personnes qui ne sont pas Citoyennes et Citoyens de Corbières de ne pas voter. Il rappelle également que la Loi sur l'exercice des droits politiques et son Règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter.

M. le Syndic indique que l'assemblée communale a été valablement convoquée par annonce dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg du 29 novembre 2024, par affichage aux deux piliers publics et par envoi de tout ménages (journal communal).

M. Gabriel Kolly, Syndic, fait lecture des points de l'ordre du jour qui ne donnent lieu à aucune remarque.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2024

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu. Il était à disposition sur le site Internet de la Commune ainsi qu'au secrétariat communal pour consultation.

Vote :

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2024 est accepté à l'unanimité.

2. Budget 2025

2.1 Budget de fonctionnement

M. Gabriel Kolly, Syndic, passe en revue les comptes de fonctionnement et commente les principaux postes présentant des augmentations.

0. Administration

	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0. Administration	511'408	17'399	407'230	9'700	451'020	8'700
0110. Législatif	15'140		7'900		10'100	
0120. Exécutif	66'327		69'900		66'600	
0210. Administration des finances	55'705	1'529	45'700	2'700	50'800	1'700
0220. Services généraux, autres	374'236	15'870	283'730	7'000	323'520	7'000
Excédent de charges/produits		494'009		397'530		442'320

- 0110 : Diminution des frais de la fiduciaire
- 0220 : Augmentation salariale durant l'année 2024, frais de formation pour un brevet et augmentation des charges d'informatique

1. Ordre public

	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1. Ordre et sécurité publics, défense	93'120	74'781	90'710	31'500	98'180	43'000
1400. Questions juridiques	31'394		36'698		30'814	
1500. Service du feu	59'390	74'781	49'693	31'500	60'559	43'000
1610. Défense militaire			1'000		2'000	
1620. Protection civile	2'336		2'319		4'807	
1626. Organisation régionale prot. Civ.			1'000			
Excédent de charges/produits		18'339		59'210		55'180

1400 Question juridiques : Diminution de la participation au service curatelle intercommunal

1620 Protection civile : Remise en état suite à l'inspection des abris PC

2. Enseignement et formation

	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2. Formation	1'383'632	204'497	1'479'428	206'299	1'503'845	219'050
2110. Ecole enfantine	77'078		82'441		82'650	
2120. Ecole primaire	484'686	28'649	503'482	27'399	514'508	27'300
2130. Ecole du cycle d'orientation	362'509		383'456		386'284	
2140. Ecole musique, conservatoire	25'242		19'675		18'674	
2170. Bâtiment scolaires Corbières	31'472	12'000	63'960	12'000	47'178	12'000
2171. Bâtiment scolaires Villarvolard	48'475	1'730	56'956	1'400	58'163	2'500
2180. Structure d'accueil extrascolaire	2'963		9'750		3'400	
2199. Cercle scolaire	162'118	162'118	165'500	165'500	177'250	177'250
2200. Ecoles spécialisées	176'409		180'808		199'738	
2300. Formation professionnelle initiale	12'680		13'400		16'000	
Excédent de charges/produits		1'179'135		1'273'129		1'284'795

- 2110 Ecole enfantine : charges liées
- 2120 Ecole primaire : charges liées pour les dépenses cantonales, notre participation au cercle scolaire en augmentation et frais de surveillance et patrouilleurs en diminutions
- 2130 Ecole cycle d'orientation : charges liées
- 2140 Conservatoire : charges liées
- 2170 Bâtiment scolaire Corbières : rénovation préau école de Corbières et intérêts sur la nouvelle école
- 2171 Bâtiment scolaires Villarvolard : frais de conciergerie nouvelle répartition et moins sous 2170

- 2199 Cercle scolaire : ce compte s'équilibre, car il est utilisé pour la gestion des frais du cercle. Il reprend tous les postes qui concernent le cercle scolaire et qui viennent ensuite répartis, notamment les cours de piscine, les frais d'activités extrascolaires (bricolage, courses d'école, visites culturelles, ski), les frais de transports pour les activités extrascolaires, l'administration Corbières-Hauteville. Il y aura un camp de ski en 2025. Le coût pour notre Commune s'élève à Fr. 97'384,65 (montant qui est pris en compte sous le chapitre 2120).
- 2200 Ecoles spécialisées : charges liées
- 2300 Formation professionnelle initiale : charges liées et bourses d'apprentissage et d'étude

3. Culte, culture et loisirs

	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3. Culte, sport et loisirs	262'951	58'930	226'244	47'011	222'448	59'011
3210. Bibliothèque publique	5'095		5'000		5'000	
3290. Culture	12'172		13'821		12'974	
3410. Sport	229'918	58'930	193'223	47'011	188'774	59'011
3420. Loisirs	15'766		14'200		15'700	
Excédent de charges/produits		204'021		179'233		163'437

- 3420 Loisirs : Animation pour le 3^{ème} âge en augmentation. Beaucoup de participation à la sortie des aînés.

4. Santé

	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4. Santé	435'704	2'526	498'535	3'500	533'762	3'500
4110. Hôpitaux	3'944		4'228		4'276	
4120. Etablissement médico-sociaux	244'399		270'369		283'755	
4210. Soins ambulatoires	178'327		204'921		228'187	
4220. Services de sauvetage	6'400		15'417		13'944	
4330. Service médical des écoles	2'526	2'526	3'500	3'500	3'500	3'500
4340. Contrôle denrées alimentaires	108		100		100	
Excédent de charges/produits		433'178		495'035		530'262

Ce chapitre ne contient que des charges liées qui sont pour le moment en légère augmentation.

5. Affaires sociales

	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5. Prévoyance sociale	456'195	12'643	510'607	11'300	541'738	13'200
5230. Institutions spécialisées	278'572		291'702		305'650	
5310. Assurances-vieillesse-AVS	913	1'115	3'000	1'300	2'000	1'200
5410. Allocations familiales	5'186		6'307		6'184	
5451. Structures accueil extrafamilial	27'832	11'528	39'200	10'000	33'735	12'000
5720. Aide matérielle	140'192		164'580		188'234	
5790. Assistance	3'500		5'818		5'935	
Excédent de charges/produits		443'552		499'307		528'538

5230 Institutions spécialisées : charges liées en augmentation d'env. CHF 14'000.--
 5451 Structures accueil extrafamilial : en corrélation avec le nombre d'enfants gardés
 5720 Participation aide sociale RSSG en augmentation de CHF 23'000.-

6. Transports

	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6. Trafic et télécommunications	468'257	138'173	449'267	39'650	466'965	73'500
6130. Routes cantonales	19'000		17'895	11'650	17'895	
6150. Routes communales	389'797	138'173	367'099	28'000	370'149	68'000
6210. Infrastructure transports publics	12'173		11'710		19'389	5'500
6220. Trafic régional et d'agglomération	47'287		52'563		59'532	
Excédent de charges/produits		330'084		409'617		393'465

6130 Routes cantonales : réaménagement de la chaussée et bandes cyclables, convention pour les emprises sur les propriétés de la Commune.

6150 Routes communales : rénovation de deux abris de bus

6210 infrastructures transports publics et 6220 trafic régional et d'agglomération : charges liées imposées par le Canton et nouveau service de vente d'abonnement journalier transport public

7. Constructions – Aménagement du territoire

	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7. Protection - aménagement territoire	954'242	865'777	943'803	840'282	971'586	873'969
7101. Approvisionnement en eau	211'026	211'026	198'500	198'500	212'400	212'400
7102. Approvisionnement intercommunale en eau	135'306	135'306	136'800	136'800	134'300	134'300
7201. Traitement des eaux usées	196'078	196'078	188'982	188'982	202'669	202'669
7301. Gestion des déchets communale	100'376	68'537	93'888	68'000	95'125	69'000
7302. Gestion intercommunale des déchets	244'637	244'637	241'000	241'000	247'600	247'600
7410. Corrections de cours d'eau	5'987		11'166		9'166	
7710. Cimetières, Crématoires	5'165	2'223	7'800	1'000	8'300	1'000
7900. Aménagement du territoire	55'667	7'970	65'667	6'000	62'026	7'000
Excédent de charges/produits		88'465		103'521		97'617

7101 Approvisionnement en eau : nouveau modèle tarifaire d'EauSud en négociation

7102 Approvisionnement intercommunale en eau : selon le réalisé 2023

7201 Traitement des eaux usées : participation à la STEP en hausse et également hausse des amortissements

7301 Gestion des déchets communale : selon le réalisé 2023

7302 Gestion intercommunale des déchets : Ce compte s'équilibre et le montant à notre charge est inclus sous le chapitre 7301.

8. Economie

	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8. Economie publique	59'830	4'748	38'083	5'000	34'850	1'000
8110. Agriculture	5'172		5'150		3'150	
8200. Sylviculture	26'490	4'748	11'700	5'000	7'700	1'000
8400. Tourisme	28'168		21'233		24'000	
Excédent de charges/produits		55'082		33'083		33'850

8200 Sylviculture : entretien des routes forestières en diminution

9. Finances

	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9. Finances et impôts	248'700	3'691'087	163'732	3'534'419	176'083	3'576'231
9100. Impôts communaux ordinaires	-22'113	2'315'979	26'000	2'358'000	30'500	2'307'000
9101. Impôts communaux spéciaux		760'427		534'500		554'600
9300. Péréquation financière		107'519		155'854		174'754
9500. Parts aux recettes sans affectation		74'511		75'450		78'162
9610. Intérêts		25'830		13'000		24'000
9630. Immeubles du patrimoine financier	147'915	174'583	93'432	169'400	112'843	208'030
9631. Locatif du Vanel	122'898	130'242	44'300	126'500	32'740	128'000
9710. Redistributions taxe CO2		330		360		330
9900. Postes non ventilables		101'666		101'355		101'355
Excédent de charges/produits	3'442'387		3'370'687		3'400'148	

9100 Impôts communaux ordinaires

9300 Péréquation : toujours favorable pour notre commune

9500 Parts aux recettes sans affectations :

- Participation à l'impôt cantonal sur les véhicules

9610 Intérêts : dividende Gruyère-Energie

9630 Immeubles du patrimoine financier :

Charges : rafraîchissement chemin de la Laiterie, tavillons la Générale, électricité et salle de bain la Papause

9900 Postes non ventilables : Prélèvement sur la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif

Impôts

	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	0	3'068'192	0	2'884'500	0	2'853'600
Impôt sur le revenu personnes physique		1'916'452		1'970'000		1'925'000
Impôt sur les prestations en capital		39'472		35'000		35'000
Impôt sur la fortune personnes physique		170'969		200'000		180'000
Impôt à la source		37'796		35'000		38'000
Impôt sur le bénéfice personnes morales		142'520		100'000		120'000
Impôt sur le capital personnes morales		443		10'000		1'000
Contributions immobilière		244'760		240'000		250'000
Gains immobiliers		341'729		140'000		150'000
Mutations immobilières		169'431		150'000		150'000
Impôts sur les chiens		4'620		4'500		4'600

Récapitulatif

	Comptes 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	4'874'039	5'070'561	4'807'639	4'728'661	5'000'477	4'871'161
0. Administration générale	511'408	17'399	407'230	9'700	451'020	8'700
1. Ordre et sécurité publics, défense	93'120	74'781	90'710	31'500	98'180	43'000
2. Formation	1'383'632	204'497	1'479'428	206'299	1'503'845	219'050
3. Culture, sport et loisirs	262'951	58'930	226'244	47'011	222'448	59'011
4. Santé	435'704	2'526	498'535	3'500	533'762	3'500
5. Prévoyance sociales	456'195	12'643	510'607	11'300	541'738	13'200
6. Trafic et télécommunications	468'257	138'173	449'267	39'650	466'965	73'500
7. Protection - aménagement territoire	954'242	865'777	943'803	840'282	971'586	873'969
8. Economie publique	59'830	4'748	38'083	5'000	34'850	1'000
9. Finances et impôts	248'700	3'691'087	163'732	3'534'419	176'083	3'576'231
Excédent de charges				78'978		129'316
Excédent de produits	196'522					

Pour récapituler, le budget 2025 présente un total des charges de CHF 5'000'477, pour un total de produits de CHF 4'871'161, ce qui représente un excédent de charges de CHF 129'316.

Ce montant est couvert par la fortune de la commune donc conformes à la loi sur les finances communale.

Les charges liées sont en augmentation d'environ CHF 100'000.

Y a-t-il des questions au sujet du budget de fonctionnement ?

Ouverture de la discussion :

Pas de remarque.

2.2 Budget des investissements

2.2.1 Remplacement de la conduite d'eau entre Villarbeney et Botterens

Mme Laurie Fromaigeat, Conseillère communale, détaille cet investissement :

Depuis 2 ans la commune a entrepris des travaux de rénovation sur la conduite de transport d'eau en trois étapes.

La première étape de ces travaux concerne le secteur Villarvolard Pra Bon - Les Paluds, sur une distance d'environ 200 mètres.

La deuxième étape concerne le secteur Les Paluds - Les Cuéros, sur une distance d'environ 800 mètres.

La dernière étape soumise au vote de ce soir concerne le secteur suivant : Les Cuéros – Ruisseau des Baumes, sur une distance d'environ 200 mètres.

Après la réfection réussie des deux premiers tronçons de cette conduite, une fuite importante de 80 litres par minute a été détectée. Cette fuite a nécessité des réparations urgentes afin d'éviter toute perte d'eau supplémentaire et garantir la sécurité de notre réseau. Le conseil communal a consulté la commission financière avant de commencer ces travaux. Nous les avons déjà budgétisés pour la présentation de ce soir. Les travaux ont donc dû être réalisés dans des délais très courts et aujourd'hui ils sont pratiquement terminés.

Grâce à l'implication et au professionnalisme de nos employés communaux, qui ont su intervenir rapidement et efficacement, la conduite a été entièrement remise à neuf. Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur travail et leur dévouement, qui nous ont permis de réaliser des économies importantes pour la commune.

Cet investissement se monte à CHF 90'000.- et son financement se fera par emprunt bancaire.

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

2.2.2 Mise en séparatif conduite d'eau et route de Planchasse

M. Guillaume Blanchard, Vice-Syndic, détaille cet investissement :

La conduite d'eau potable existante au chemin de Planchasse, située en dessus de Villarvolard, depuis la borne hydrante avale, arrive en fin de vie. Les récentes fuites constatées attestent la nécessité de son remplacement.

En complément de ces travaux et au vu du projet de construction sur la parcelle n°3124, nous profiterons d'intégrer les synergies suivantes :

- L'amélioration de la distribution de l'eau potable et de la défense incendie, par la création d'un bouclage du réseau au nord du quartier ;
- La création d'une canalisation d'eaux usées, permettant la mise en séparatif de la partie nord du quartier.

Les fouilles nécessaires à la réalisation de ces infrastructures sur la route existante, qui est passablement étroite, impliqueront la reconstruction complète de la chaussée.

Le montant total de cet investissement se monte à CHF 360'000 et sera financé par un emprunt.

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

2.2.3 Achat de terrain à Mme et M. Christine et Christian Borcard pour l'aménagement d'une place de jeux à Villarvolard

Mme Laurie Fromaigeat, Conseillère communale, détaille cet investissement :

Le village de Villarvolard souffre d'un manque d'infrastructures dédiées à la vie communautaire de ses habitants. En effet, il n'existe ni magasin ni véritable place de village où les résidents, notamment les familles, peuvent se rencontrer et échanger.

Ce manque de lieux conviviaux pèse sur la vie sociale de notre communauté et limite l'attractivité du village.

Conscient de ces enjeux, le Conseil communal souhaite aujourd'hui proposer un projet visant à redynamiser notre village et à offrir aux familles un espace de rencontre et de loisirs : la création d'une place de jeux. Ce projet a pour objectif de mettre à disposition des habitants, un lieu où ils pourront se retrouver, échanger et profiter d'un cadre sécurisé et agréable.

Il est important de souligner qu'aucun autre terrain n'a pu être identifié à Villarvolard pour accueillir cette infrastructure, malgré l'exploration de toutes les options possibles par le Conseil communal depuis plusieurs années.

Ce projet prend également en compte la sécurité des déplacements scolaires. Située à proximité immédiate du parking de la paroisse, cette place permettrait aux parents de récupérer leurs enfants à l'arrivée du bus, loin de la route cantonale. Cela garantirait un environnement sécurisé pour nos enfants et réduirait les risques liés à la circulation.

Nous sommes convaincus que ce projet renforcera la cohésion sociale et améliorera la qualité de vie au sein de notre village. Elle offrira également un espace propice aux rencontres intergénérationnelles.

Nous vous invitons donc à soutenir cette initiative, qui, nous l'espérons, sera bénéfique pour l'ensemble des habitantes et habitants de Villarvolard.

Cet investissement se monte à CHF 90'000.- et son financement se fera par emprunt bancaire.

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

2.2.4 Halle polyvalente : nouveau système d'accès, écoulement et abris PC

M. Pierre-Pascal Meige, Conseiller communal, détaille cet investissement :

Plusieurs travaux sont prévus dans le cadre de cet investissement pour la rénovation de notre bonne vieille salle polyvalente.

Tout d'abord, la modification complète du système d'accès par une technologie électronique à badge, le même qui sera utilisé dans la nouvelle école. Cette synergie nous permet de bénéficier d'un rabais de quantité et d'harmoniser les accès pour les deux sites. En effet, le système actuel devient daté pour les besoins d'aujourd'hui et en une quarantaine d'année d'existence, la traçabilité des clés n'est de loin plus garanti. L'estimation de ce remplacement se monte à CHF 25'000.

Ensuite, nous allons effectuer la réfection de la toiture des escaliers menant aux sous-sols situés entre le court de tennis et la salle. Avec les années, le châssis et surtout les PVC constituant ce couvert sont vraiment en mauvaise état.

L'estimation de cette réfection se monte à CHF 10'000.

Enfin, la chambre d'accès aux abris PC situé entre la salle et l'immeuble présente des problèmes d'étanchéité depuis de nombreuses années. Un raccordement aux eaux claires est prévu afin de prévenir ces infiltrations d'eau.

L'estimation de cette réfection se monte à CHF 5'000.

Ces travaux apporteront une véritable amélioration et une réelle plus-value au bâtiment.

Le montant relatif à cet investissement s'élève à CHF 40'000 et sera financé par nos liquidités.

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

2.2.5 Changement de prestataire informatique

M. Gabriel Kolly, Syndic, détaille cet investissement :

En 2022, nous avons signé un nouveau contrat avec Axians pour la migration de nos données vers leur nouveau programme informatique.

Or, à ce jour, la migration n'est pas encore réalisée sur tous les systèmes, notamment pour le contrôle des habitants et la gestion des impôts.

Nous avons rencontré de nombreux problèmes techniques qui restent non résolus, entravant fortement notre travail.

Nous avons également constaté, ces dernières années, un manque de soutien et de réactivité de la part de notre prestataire actuel, ce qui a occasionné des retards dans la résolution de nos demandes.

De plus, l'absence de collaborateurs basés en Suisse romande complique les échanges, en particulier pour la communication en français, indispensable pour une bonne compréhension et un suivi rapide.

Pour toutes ces raisons, nous avons décidé de changer de prestataire informatique. Il est évident que cette migration demandera du temps et des efforts supplémentaires à notre administration communale.

Je les remercie d'avance pour leur travail et leur dévouement.

Le montant relatif à cet investissement s'élève à CHF 100'000 et sera financé par un emprunt bancaire.

Ouverture de la discussion

Madame Clara Schischlik, Citoyenne, s'étonne que ces prestations ne soient pas gérées de manière généralisée par l'Etat par exemple, et que chaque commune doive gérer tous ces éléments de manière individuelle.

M. Gabriel Kolly, Syndic, lui répond qu'il y a quelques années, il y avait eu un projet de relier ce système de gestion au niveau de l'Etat, mais que ce projet n'a pas abouti. De ce fait, chaque commune gère ces éléments de manière individuelle, au moyen de l'un des prestataires existants, spécialisés dans le domaine communal.

Madame Clara Schischlik, Citoyenne, se demande si la situation sera meilleure avec le choix du nouveau prestataire informatique.

M. Gabriel Kolly, Syndic, précise que nous avons demandé une offre à deux autres prestataires spécialisés. Après avoir concerté plusieurs communes qui utilisent ce système, nous avons opté pour la moins pire des solutions. Dans tous les cas, ce nouveau prestataire sera plus réactif et en cas de besoin, des personnes parlant le français seront à notre disposition pour échanger, ce qui n'est pas le cas actuellement avec la société basée à Schlieren dans le canton de Zürich.

Investissements, récapitulatif

			Budget 2025	
			Charges	Produits
	Compte	Libellé	5 374 000	1 255 450
INV1	0290.5060.00	Equipements informatiques	11 000	
INV84	0290,5060,00	Changement prestataire informatique	100 000	
INV2	2170.5040.00	Construction nouvelle école Corbières	4 200 000	
INV3	2170.6310.00	Subventions cantonales		500 000
INV82	2171,5040,00	Achat terrain et place de jeux Villarvolard	90 000	
INV83	3410,5040,00	Halle pol. toiture sous-sol, écoulement et accès abris PC	40 000	
INV10	6150.5010.00	Réfection route du Carro, Villarvolard	190 000	
INV52	6150.5010.00	Réalisation sentier piétonier	148 000	
INV11	6150.6310.00	Subventions AF		122 450
INV80	7101,5031,00	Remplacement conduite entre Villarbeney et Botterens	90 000	
INV19	7101.5031.56	Taxe de raccordement eau potable		33 000
INV23	7201.5032.00	Réfection conduite intercommunale - eaux usées	65 000	
INV67	7201,5032,00	Séparatif Villarvolard	80 000	
INV81	7201.5032.00	Mise en séparatif, conduite d'eau et route Planchasse	360 000	
INV24	7201.6370.24	Taxe de raccordement		100 000
INV40	9630.6500.00	Vente de terrains - Pra Girard		500 000
		Investissements nets		4 118 550

(Récapitulation des investissements dont les nouveaux investissements sont mentionnés en rouge)

Le total du budget d'investissements présente un montant de charges de CHF 5'374'000.

CHF 550'000 sont des nouveaux investissements, le reste étant des reports de crédits déjà votés.

M. le Syndic passe la parole à M. Jean-Daniel Pochon, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport concernant le budget de fonctionnement.

2.3 Rapport de la commission financière : fonctionnement

M. Jean-Daniel Pochon, Président de la Commission financière prend la parole :

« La Commission financière a examiné le budget de fonctionnement 2025 quant à la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales. Nous avons comparé l'évolution des charges et produits prévus pour 2025 par rapport au budget 2024 et aux comptes des années précédentes.

Par la suite, la Commission financière a rencontré les membres du Conseil communal afin d'obtenir des explications détaillées sur ce budget 2025. La Commission financière les remercie pour les informations obtenues lors de cette séance qui s'est déroulée le 18 novembre 2024.

L'analyse du budget 2025 a permis de constater une augmentation des charges de 4% par rapport au budget 2024. Cette augmentation s'explique principalement par une

augmentation des charges liées. Le déficit annoncé de CHF 129'316 correspond à 3.6% des produits.

La Commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement 2025.

Nous recommandons à l'assemblée communale d'approuver le budget 2025 sur le fonctionnement, tel qu'il vous est proposé. »

M. le Syndic remercie M. Jean-Daniel Pochon pour la lecture du rapport et invite l'assemblée communale à passer au vote du budget de fonctionnement 2025.

2.4 Vote final du budget de fonctionnement 2025

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

Vote :

Le budget de fonctionnement 2025 tel que présenté est approuvé (1 abstention).

M. le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance et passe la parole à M. Jean-Daniel Pochon, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport concernant le budget des investissements.

2.5 Rapport de la Commission financière : investissements

M. Jean-Daniel Pochon, Président de la Commission financière prend la parole :

« La Commission financière a également examiné le budget des investissements proposés pour 2025.

Ce budget d'investissement présente un excédent de dépense de CHF 4'118'550 pour un montant de charges de CHF 5'374'000, dont CHF 4'694'000 de report. Les nouveaux investissements présentent un excédent de dépenses de CHF 547'000.

Nous relevons qu'il n'appartient pas à la Commission financière de se prononcer sur le choix des investissements proposés par l'exécutif communal, mais de nous déterminer uniquement sur leur mode de financement et les conséquences financières qui influenceront les budgets de fonctionnement futurs.

La Commission financière estime que la Commune de Corbières a actuellement la capacité financière à engager ces nouvelles dépenses. Nous pouvons dès lors, les préaviser favorablement.

Par conséquent, nous vous proposons d'accepter le budget d'investissement 2025 tel que présenté.

Pour conclure, nous tenons à féliciter et remercier des membres du Conseil communal, ainsi que le personnel de l'administration pour leur temps consacré à la bonne marche de la Commune. »

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie les membres de la Commission financière pour les nombreux échanges constructifs qui ont lieu tout au long de l'année. Il invite l'assemblée communale à passer au vote du budget des investissements 2025.

Chaque investissement est repris séparément pour le vote.

2.5 Vote final du budget d'investissement

2.2.1 Remplacement de la conduite d'eau entre Villarbeney et Botterens

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

Vote :

L'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau entre Villarbeney et Botterens pour un montant de CHF 90'000 est accepté à l'unanimité.

2.2.2 Mise en séparatif conduite d'eau et route de Planchasse

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

Vote :

L'investissement pour la mise en séparatif conduite d'eau et route de Planchasse pour un montant de CHF 360'000 est accepté à l'unanimité.

2.2.3 Achat de terrain à Mme et M. Christine et Christian Borcard pour l'aménagement d'une place de jeux à Villarvolard

Ouverture de la discussion

Concernant ce point, M. Gabriel Kolly, Syndic, demande aux personnes suivantes de se récuser : Mmes Christine Borcard, Martine Borcard, Fabienne Drompt et M. André Drompt.

Monsieur Théo Magnin, Citoyen, se demande pourquoi on ne rénove pas la place de jeux existante à Villarvolard et si l'achat de ce terrain est vraiment nécessaire.

M. Gabriel Kolly, Syndic, répond que les engins situés sur la place de jeux actuelle à Villarvolard sont abîmés. De plus, l'administration communale projette de déménager dans l'ancienne école de Villarvolard. De ce fait, nous aurons besoin de place pour l'aménagement de places de parc.

Mme Christine Meige, Citoyenne, demande comment sera aménagée cette place de jeux. De plus, Mme Meige suggère l'aménagement d'une place pour les adolescents et pré-adolescents.

Mme Laurie Fromaigeat, Conseillère communale, répond que cette place de jeux sera petite, équipée simplement (balançoire, table et bancs, avec un revêtement en herbe et copeaux) avec des engins destinés à des petits enfants.

Concernant la place pour les adolescents, Mme Fromaigeat remercie Mme Meige pour cette proposition et l'informe que le Conseil communal en prend note. Mme Fromaigeat l'informe que ce genre de place sera plutôt aménagée à Corbières.

Monsieur Patrice Ballif, Président de Paroisse, remercie le Conseil communal pour avoir présenté à la Paroisse son futur projet d'aménagement de cette place de jeux, au vu de sa proximité avec le cimetière. Cependant, il rend attentif que cet emplacement

longe le mur du cimetière de Villarvolard et se demande si le choix de cet emplacement est bien choisi.

M. Gabriel Kolly, Syndic, répond que cette place sera en partie fermée pour sécuriser cette place, et arborisée avec des buissons afin de la rendre agréable.

Monsieur Patrice Ballif, Président de Paroisse, demande des informations concernant l'aménagement de la nouvelle place de jeux (fonctionnalité) qui sera située à proximité de la nouvelle école de Corbières, et qu'adviendra-t-il de la place de jeux provisoire qui a été aménagée durant les travaux ?

M. Pierre-Pascal Meige, Conseiller communal, lui répond que l'aménagement de la future place de jeux est en cours de discussion dans le cadre de la construction de la nouvelle école. Cette future place comprendra une cour de récréation ainsi que d'une place de jeux. Le terrain de football est également maintenu à son emplacement actuel. Concernant la place de jeux qui a été déplacée provisoirement, M. Meige a constaté qu'elle est bien appréciée par les enfants du quartier et que des réflexions sont en cours pour savoir où elle sera maintenue ou non.

Madame Myriam Piazza, Citoyenne, remercie le Conseil communal de mettre en place un projet de place de jeux pour Villarvolard. Mme Piazza aborde la question de la sécurité des enfants qui se rendront sur cette nouvelle place de jeux, et se demande si des barrières seront aménagées, vu le proche accès avec la route cantonale.

M. Gabriel Kolly, Syndic, répond que nous n'avons pas encore défini les détails de l'aménagement, mais que des discussions auront lieu avec un paysagiste, qui nous conseillera afin d'optimiser la sécurité de cette place de jeux, tout en harmonisant cet endroit avec de la verdure. M. Kolly précise que l'accès à cette place de jeux se fera entre le mur de la Paroisse et l'ancien four de Villarvolard. Derrière l'église, il y aura un petit passage qui permettra au bus scolaire de prendre en charge les enfants en toute sécurité.

Madame Myriam Piazza, Citoyenne demande si cette place sera bien aménagée par les employés communaux ? Dans ce cas, Mme Piazza pense que le BPA (Bureau de Prévention des Accidents) devrait prendre part à ce projet. En effet, ces derniers recommandent l'utilisation d'engins avec des normes précises en matière de sécurité et peuvent donner également des conseils d'aménagement pour optimiser la sécurité.

M. Gabriel Kolly, Syndic, GK répond que oui, cette place sera en partie aménagée par les employés communaux, et que nous ferons appel à des professionnels pour que cette place réponde aux normes de sécurité et d'utilisation.

Madame Valérie Scheuch, Citoyenne, précise également que le BPA demande que des distances de chutes soient respectées.

Mme Laurie Fromageat, Conseillère communale, confirme que ces éléments seront bien pris en compte par les prestataires de cette réalisation.

M. Gabriel Kolly, Syndic, précise encore que l'achat d'engins pour les places de jeux publiques coûtent très chers, car ils doivent être certifiés.

Vote :

L'investissement pour l'achat de terrain à Mme et M. Christine et Christian Borcard pour l'aménagement d'une place de jeux à Villarvolard pour un montant de CHF 90'000 est accepté. (69 oui, 1 non, 5 absentions, 4 récusations).

2.2.4 Halle polyvalente : nouveau système d'accès, écoulement, abris PC

Ouverture de la discussion

Monsieur Magnin Théo, Citoyen, demande dans la mesure du possible à ce que la date des travaux de ces différents éléments soient coordonnées avec la société de jeunesse, afin de ne pas interférer avec leur programme d'activité, comme la Corbifest. M. Pierre-Pascal Meige, Conseiller communal, lui confirme qu'une coordination sera faite avec les personnes concernées. La date des travaux n'est pas encore planifiée mais une information sera transmise aux sociétés concernées.

Madame Christine Meige, Citoyenne, demande des précisions concernant l'utilisation des clés électroniques.

M. Pierre-Pascal Meige explique qu'il s'agira d'un système d'accès à badges et digicodes. M. Gabriel Kolly, Syndic, précise qu'actuellement, notre système de gestion des clés n'est pas optimal et que certains pass sont utilisés sans autorisation de la commune.

Madame Isabelle Magnin, Citoyenne, demande pour combien de personnes environ est prévu notre abri PC située à la halle polyvalente.

M. Sébastien Blanc, Concierge, lui répond que celui-ci peut accueillir environ 300 personnes. M. Gabriel Kolly, Syndic, complète en informant que la future école primaire compte environ 200 places et que certaines maisons privées disposent également d'abris qui peuvent accueillir un certain nombre de citoyens si nécessaire.

Vote :

L'investissement pour la halle polyvalente : nouveau système d'accès, écoulement, abris PC pour un montant de CHF 40'000 est accepté à l'unanimité.

2.2.5 Changement de prestataire informatique

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

Vote :

L'investissement pour le changement de prestataire informatique pour un montant de CHF 100'000 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie les personnes présentes pour la confiance témoignée envers le Conseil communal et passe au point suivant.

3. Election d'un nouveau membre à la Commission d'urbanisme

Mme Joanna Buchs, Conseillère communale, remercie Julia Blanc qui était membre de la commission d'urbanisme et qui a donné son congé au sein celle-ci.

Pour remplacer Mme Blanc, Mme Joanna Buchs présente Madame Clara Schischlik.

D'origine autrichienne (d'où son nom de famille) et argentine, Madame Schischlik est arrivée en Suisse pour ses études en génie civil à l'EPL à l'âge de 18 ans.

Après avoir habitée dans 4 communes différentes (Lausanne, Sion, Vevey et Granges), elle s'est finalement installée dans la commune de Corbières il y a 3 ans avec son conjoint Samuel Grangier.

Une année plus tard est né leur premier enfant et attendent un deuxième heureux événement pour l'année prochaine !

Madame Schischlik travaille actuellement depuis 5 ans chez Sottas SA, comme chef de projet dans le département "all in one"(charpente, façade, bardage).
Finalement ancrée dans un lieu, il lui a paru évident de participer à la vie de la commune. Elle espère qu'avec ce poste, elle pourra faire de belles rencontres, apprendre à connaître davantage la commune, ses employés et habitants, mais surtout aider du mieux qu'elle peut avec ses connaissances et sens critique sur toutes les questions urbanistiques.

L'assemblée félicite Mme Schischlik pour sa nomination.

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

Vote :

L'élection de Madame Clara Schischlik à la commission d'urbanisme est acceptée à l'unanimité.

4. Modification des statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux

M. Jérôme Repond, Conseiller communal, donne les explications suivantes :

Les statuts initiaux, adoptés par l'assemblée communale de chaque commune membre et par l'Etat de Fribourg, Service des forêts et de la faune, sont entrés en vigueur au 1er janvier 2018.

Cependant, deux modifications de ces statuts sont soumises ce soir pour approbation à l'assemblée.

La première modification concerne l'art. 10, comme mentionné sur le tableau ci-après. Ce changement permet d'attribuer les bénéfices financiers soit entre les membres de la corporation (les communes), soit de mettre le bénéfice dans les réserves pour de futurs investissements.

Nous vous proposons deux modifications de statuts :
l'art. 10 Attribution, l'assemblée : lettre g et
l'art. 32 Emprunt al. 2.

Afin de préciser la possibilité de mettre en réserve des excédents de produits, nous vous proposons de modifier l'article suivant :

1^{ère} modification des statuts

ancienne teneur :

Art. 10 Attributions lettre g)

¹L'assemblée :

g) entérine la répartition du résultat financier entre les membres selon la clé de répartition prévue à l'art. 24 ;

Nouvelle teneur :

Art. 10 Attributions lettre g)

¹L'assemblée :

g¹) entérine la répartition du résultat financier entre les membres selon la clé de répartition prévue à l'art. 24

g²) en cas de résultat financier positif, l'assemblée a la possibilité d'attribuer tout ou partie du bénéfice aux réserves.

La seconde modification concerne l'art. 32, concernant la limite d'endettement, qui serait fixé à 3'000'000, au lieu des 1'000'000 actuels, comme mentionné sur le tableau ci-après.

En effet, la corporation a le projet de construire un centre forestier, pour un montant approximatif de 2'500'000.

En vue de la construction du centre forestier, la limite d'endettement n'étant pas suffisante, nous vous proposons de passer la limite d'endettement de Fr. 1'000'000.-- à Fr. 3'000'000.--.

2^{ème} modification des statuts

ancienne teneur :

Art. 32.² : La limite d'endettement est fixée à

- a) 1'000'000.-- francs pour les frais d'investissements ;
- b) 300'000.-- francs pour le compte de trésorerie

nouvelle teneur :

Art. 32.² : La limite d'endettement est fixée à

- a) **3'000'000.--** francs pour les frais d'investissements ;
- b) 300'000.-- francs pour le compte de trésorerie.

Le Conseil communal propose d'accepter ces modifications.

Ouverture de la discussion

Pas de remarque.

Vote :

La modification des statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux est acceptée. (69 oui, 1 opposition, 9 absentions)

5. Informations et divers

M. Pierre-Pascal Meige, Conseiller communal, donne les indications suivantes au sujet de l'avancement de la construction de l'école :

Comme vous avez pu le constater, la construction de l'école avance bien. La pose des parois préfabriquées et des dalles en bois s'assemble à la manière d'un célèbre jeu de construction. A ce jour, le coffrage et le bétonnage de la cage d'escalier du dernier étage est en cours de réalisation. Selon le planning, l'ouvrage sera hors d'eau d'ici la fin janvier, ce qui annonce le début du second œuvre.

Concernant le planning, l'ouverture initialement prévu pour la fin août est reportée à la reprise après les vacances d'automne. En effet, il n'a pas été possible de rattraper le retard engendré par le recours de la phase d'attribution au marché public.

L'échéancier des travaux est affiché dans cette salle et consultable par vos soins après l'assemblée.

Au sujet des finances, le dépassement prévisionnel à ce jour se monte à CHF 292'000 sur les CHF 6'200'000 budgétisé.

Une grosse partie de ce surplus concerne le génie civil avec de mauvaises surprises lors du terrassement, les mauvaises conditions météo et des erreurs de calculations entre autres.

Mais également, la modification de quelques éléments par rapport au projet initial tel que la pose de panneau solaire sur la totalité du toit.

Et bien sûr, nous avons traversé plusieurs crises depuis le début du projet qui ont évidemment eu un impact financier ainsi qu'une augmentation de la TVA qui, au vu des montants, n'a rien de négligeable.

À des fins de transparence, un budget complémentaire sera à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée. Même si nous avons bon espoir de ne pas dépasser les 10% du budget voté, nous attendons encore des montants définitifs concernant le chauffage à distance, projet qui a également beaucoup évolué depuis le commencement.

Nous sommes évidemment à disposition après l'assemblée pour ceux qui souhaiterait plus de précisions concernant le projet de l'école.

M. Pierre-Pascal Meige, Conseiller communal, précise encore que nous allons recevoir un don de CHF 750'000 de la part du Patenschaft.

Monsieur Christophe Gasser, Citoyen, demande des explications concernant le dépassement de CHF 292'000 du budget initial.

M. Gabriel Kolly, Syndic, explique que ce dépassement financier est lié au génie civil ainsi qu'au recouvrement total du toit avec des panneaux solaires. Le projet initial prévoyait le recouvrement partiel du toit avec des panneaux solaires.

De plus, comme nous sommes soumis aux marchés publics avec ce projet, nous avons peu de marge de manœuvre concernant les excédents de budget.

Un point de situation détaillé sera effectué lors d'une prochaine assemblée communale, en y mentionnant les entreprises qui présentent un dépassement dans le budget initial.

Mme Clara Schischlik, Citoyenne, mentionne avoir pris connaissance dans le journal communal qu'un recours avait été effectué dû à certains manquements de nos mandataires concernant le projet de la nouvelle école (charpente).

M. Gabriel Kolly, Syndic, confirme ce recours et précise que la commune a reçu une compensation financière pour le temps et l'argent perdus. Chaque partie contestée nous a versé un montant de CHF 11'000 chacune en compensation (architecte et BAMO -> Assistance au maître d'ouvrage).

Monsieur Jérôme Schmid, Citoyen, demande si en tant de résident proche de la future école, il y aurait la possibilité de se raccorder au chauffage à distance.

M. Pierre-Pascal Meige, Conseiller communal, lui répond qu'à ce sujet, une enquête avait été réalisée auprès des citoyens et que celle-ci n'avait pas abouti. De fait, il n'y a pas la possibilité de se raccorder au chauffage à distance.

M. Pierre-Pascal Meige, Conseiller communal, poursuit en communiquant une information concernant les patrouilleurs scolaires.

En effet, des patrouilleurs dévoués de notre commune sont à l'œuvre pour aider les enfants à traverser de la route cantonale dans le village de Villarvolard et ceci depuis de nombreuses années.

De nouvelles normes venant de la police cantonale nous contraignent à augmenter les effectifs de ces dit patrouilleurs.

Même avec l'ouverture prochaine de la nouvelle école, le conseil communal souhaite maintenir ce service. En effet, les véhicules venant en direction de Botterens arrivent souvent à vive allure au niveau du passage à piétons.

Merci de faire un max de publicité autour de vous pour trouver des volontaires afin que nos petites têtes blondes puissent traverser la route en toute sécurité.

Faute de monde, ce service sera tout simplement supprimé, laissant la sécurisation du trajet sous la responsabilité seule des parents.

Madame Christine Meige, Citoyenne, propose d'installer un feu comme l'a fait la commune d'Hauteville, afin de sécuriser la traversée de la route cantonale par les enfants.

M. Gabriel Kolly, Syndic, dit que nous pouvons essayer de faire la demande au Canton.

Monsieur Raphaël Pedrolì, Citoyen, propose d'installer un îlot pour faire ralentir la circulation, comme l'a fait la commune de Botterens.

M. Gabriel Kolly, Syndic, répond que nous pouvons essayer de faire la demande, mais que la décision est du ressort du Canton.

Mme Joanna Buchs, Conseillère communale, informe l'assemblée communale qu'une séance d'information pour la présentation de l'adaptation du PAL aura lieu le 27 janvier 2025.

En effet, lors de la révision générale du PAL intervenue en 2019, diverses adaptations ont été exigées de la part des services de l'Etat.

Ces modifications ont été apportées au PAL et seront présentées à la population lors d'une séance d'information le 27 janvier prochain.

Le conseil communal et le bureau ARCHAM répondront aux éventuelles questions à cette occasion. Un tout ménage sera adressé aux citoyens au mois de janvier.

M. Gabriel Kolly, Syndic, poursuit en donnant quelques explications concernant le sentier piétonnier.

Une mise à l'enquête a été effectuée concernant le tronçon à l'entrée de Corbières, en lien avec la réfection de la route cantonale et la création d'un sentier piétonnier. Une opposition collective ainsi que trois oppositions individuelles ont été déposées auprès du Conseil communal. Nous sommes conscients que la création d'infrastructures de mobilité douce peut entraîner des nuisances, mais nous allons néanmoins tenter de trouver des solutions pour concilier les différents intérêts.

Une séance de conciliation avec les opposants a eu lieu il y a quelques jours et le PV définitif de cette séance leur sera transmis au début janvier 2025.

Mme Christine Borcard, Conseillère communale, présente les modifications qui ont eu lieu au colombarium de Villarvolard.

Le nouveau Colombarium au cimetière de Villarvolard est maintenant terminé.

Les travaux ont pris plus de temps que prévu à cause de la météo pluvieuse.

Toutes les urnes de l'ancien Colombarium sont restées en place dans l'ancien colombarium et les plaquettes avec les noms des défunts ont été remplacées par une pierre où tous les noms ont été gravés.

Il reste maintenant à surélever et revernir la Croix en chêne qui est dans l'angle. Les employés communaux s'en chargeront prochainement.

M. Jérôme Repond, Conseiller communal, donne quelques informations concernant le programme de coupe 2024/2025 au sujet de la corporation forestière.

En effet, dans le secteur du Gros Rojé (près du chalet de la Papage) a eu lieu une coupe de rajeunissement. Dans le secteur du chemin des Corberettes, une coupe de sécurité a été effectuée.

Lors des prochaines assemblées communales et suite à la demande de plusieurs citoyens, une information concernant le programme de coupe de la corporation forestière sera donnée.

Mme Laurie Fromaigeat, Conseillère communale, présente le projet Genius Loci.

En effet, la Jeune Chambre Économique (JCE) a récemment pris l'initiative de proposer un partenariat stratégique à la commune, dans le cadre du projet "Genius Loci".

Ce projet vise à valoriser et préserver l'identité unique et l'esprit local d'un territoire.

Comment cela fonctionne ?

1. Des plaquettes à scanner : Des plaquettes seront placées dans nos deux villages, à des endroits emblématiques et stratégiques de chaque village : places publiques, monuments historiques, espaces naturels, etc.
2. Scanner le QR code : Chaque plaquette sera équipée d'un code QR. À l'aide de votre smartphone, il suffira de scanner ce code pour accéder à des contenus multimédia (textes, vidéos, photos, témoignages locaux) qui vous feront découvrir les histoires fascinantes et les anecdotes de chaque lieu.
3. Un contenu varié : Selon le lieu où vous vous trouvez, vous pourrez en apprendre davantage sur les événements marquants de notre histoire, les personnages emblématiques, les sites naturels à préserver, ou encore les initiatives locales en cours.

4. Un parcours enrichissant : Le parcours est conçu pour être accessible à tous : habitants, touristes et familles. Il propose une immersion dans le "Genius Loci" de nos villages, en mettant en avant les éléments qui font leur singularité et leur beauté.

M. Gabriel Kolly, Syndic, donnera un nouveau point de situation à ce sujet lors d'une prochaine assemblée communale, notamment en termes de coûts financiers.

A savoir que ce projet sera principalement pris en charge par la Jeune Chambre Economique (JCE).

M. Gabriel Kolly, Syndic, informe que le chemin des Fourches, l'autre sentier piétonnier situé en direction d'Hauteville a été mis à l'enquête préalable, mais avec un retour des services cantonaux qui se contredisent. Une séance sera organisée dans le courant du mois de janvier 2025 avec les services cantonaux concernés.

Monsieur Gabriel Kolly, Syndic, remercie les Conseillers communaux pour ces différentes explications ouvre la discussion pour les divers.

SRM La Berra

M. le Syndic rappelle que des dividendes d'actions des remontées mécaniques de la Berra sont mis à disposition.

Chaque coupon donne droit à CHF 3 de réduction. 2 coupons sont utilisables par titre (été comme hiver).

Ils se trouvent sur la table sur la gauche à la sortie de la salle.

Fermeture de fin d'année du 23 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025.

M. le Syndic rappelle la fermeture du bureau communal pour les fêtes de fin d'année : le bureau sera fermé du 23 décembre 2024 au 6 janvier 2025.

Ouverture de la discussion

Monsieur René Brügger, Citoyen, demande si la réfection de la route du Carro est prévu pour 2025 ?

M. Guillaume Blanchard, Conseiller communal, répond que le Conseil communal l'espère. Ces réfections étant subventionnées par le Canton et la Confédération, nécessitent d'attendre la fin des différentes procédures supervisées par Grangeneuve. Nous avons reçu cet automne un premier retour des services cantonaux comprenant des préavis négatifs, notamment celui du Service de l'environnement, qui demande une analyse plus approfondie du passage sur le ruisseau des Gottes. Une étude pour son éventuelle mise en conformité aux dimensionnements des passages de ruisseaux doit être réalisée avant de pouvoir planifier un début des travaux, que nous espérons tout de même le plus rapide possible.

M. Gabriel Kolly, Syndic, rajoute que Grangeneuve a environ 7-9 mois de retard dans le traitement des dossiers en cours.

Monsieur René Brügger, Citoyen, demande ce qu'il adviendra des bâtiments communaux existants, suite à la mise en service de la nouvelle école ?

Monsieur Gabriel Kolly, Syndic, mentionne que l'administration communale se déplacera probablement dans l'ancienne école de Villarvolard. Concernant l'ancien four, il sera éventuellement mis à disposition de la société de jeunesse. En effet, leur local actuel est très humide et n'est pas idéal.

Concernant les autres bâtiments, leur future utilisation reste encore à définir.

Pour l'heure, rien n'est encore défini concrètement. L'aspect financier de certaines éventuelles réfections devra aussi être prise en compte.

Monsieur Sébastien Marchon, Citoyen, demande ce qu'il en est par rapport à la réfection de la route du Chemin de la Bergerie ?

Monsieur Gabriel Kolly, Syndic, précise que ce chemin est privé. Une vision locale a été faite avec l'entreprise Grisoni et un montant d'environ CHF 20-30'000 a été estimée pour effectuer des réparations (taconnage), montant qui sera financé par la commune. Par la suite, ce chemin ne sera plus entretenu par la Commune, du fait qu'il est privé. En effet, la commune avait fait une proposition aux propriétaires concernés de reprendre cette route, mais cette proposition avait été refusée.

M. Marchon précise que lors de l'aménagement de la route en 2012, un montant avait été prévu pour la réfection de cette route.

M. Kolly mentionne que nous avons reçu un montant de CHF 45'000.- dans les années 90 pour l'aménagement de cette route. Depuis, nous n'avons rien reçu de plus.

Madame Fabienne Drompt, Citoyenne, se réjouit de la nouvelle place de jeux pour les petits enfants qui sera aménagée à Villarvolard. De plus, Mme Drompt se demande si l'actuelle cours d'école à Villarvolard pourrait être conservée au profit de plus grands enfants et/ou adolescents. Elle trouverait important qu'une place, même simple et sans grand aménagement, soit aussi prévue pour eux.

M. Gabriel Kolly, Syndic, répond à Mme Drompt que la même demande/remarque a été formulée par Mme Christine Meige précédemment. Ce souhait sera pris en compte pour de futurs aménagements de place de jeux dans notre commune.

M. le Syndic demande s'il y a d'autres questions mais ce n'est pas le cas. Il clôture par les deux derniers points suivants.

Fermeture de fin d'année du 23 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025.

M. le Syndic rappelle la fermeture du bureau communal pour les fêtes de fin d'année : le bureau sera fermé du 23 décembre 2024 au 6 janvier 2025.

M. le Syndic met un terme à l'assemblée et remercie les Citoyennes et Citoyens pour leur présence et pour l'intérêt des citoyens présents à cette assemblée communale.

Il remercie également tous les employés de la commune, ainsi que M. Guillaume Blanchard, le nouveau Vice-Syndic.

Un remerciement particulier à Sébastien Blanc pour la mise en place de la salle, aux Mardistes qui ont préparé le vin chaud et le thé. Il félicite les Mardistes pour le magnifique sapin de Noël qu'ils ont mis en place sur la place communale.

M. le Syndic remercie également la famille Michel qui a offert le fromage pour la verrée après l'assemblée.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic adresse ses meilleurs voeux à tous et toutes pour les fêtes de fin d'années et met un terme à l'assemblée à 20h47.

Corbières, le 16 décembre 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire

S. Beaud.

Sophie Beaud



Le Syndic

G. Kolly

Gabriel Kolly

PROVISOIRE